



# Florida Tours

10 jours - 08 nuits

*Fascinante Floride !*

1.000 miles - 1.600 km



*Miami Beach, FL  
Everglades Nat'l Park, FL  
Fort Myers, FL  
Orlando, FL  
Daytona Beach, FL  
Cap Canaveral, FL  
Palm Beach, FL  
Fort Lauderdale, FL  
Key West, FL  
Miami Beach, FL*

Une balade à travers l'Etat du Soleil  
« *The Sunshine State* » pour  
découvrir un monde de contrastes.

Des plages de sable blanc de  
l'Océan Atlantique à la douceur de  
vivre du Golfe du Mexique et des  
marais mystérieux des Everglades  
au paradis tropical des Keys.

Une bonne manière de briser la  
monotonie d'un long et triste hiver.



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION SARL 8.000 €

[www.american-motors-travel.fr](http://www.american-motors-travel.fr) – [info@amtpromotion.fr](mailto:info@amtpromotion.fr)

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z









## Programme

### Jour 1

Hôtel « Best Western International Airport Hotel » à Miami

### Paris > Miami, FL





-  Convocation des participants à l'aéroport de Charles de Gaulle.
-  Envol à destination de Miami.
-  Arrivée en début de soirée à Miami.
-  Formule « Autotour » prise du véhicule à l'aéroport.

### Jour 2

Hôtel « Best Western International Airport Hotel » à Miami



### Miami Beach, FL

-  Le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto ou du Trike,
-  **Bienvenue à Miami!** Plages de sable blanc, eaux limpides aux reflets turquoise, palmiers, luxe et farniente sous un ciel bleu-azur, Miami constitue un drôle de cocktail qui n'a pas fini de vous surprendre.
-  Tant d'attraits qui ont fait de **Miami** l'une des toutes premières destinations touristiques de son pays. Chaque année, environ dix millions de visiteurs déferlent sur la superbe métropole baignée de soleil.
-  Découvrez ses quartiers : **Coral Gables**, le plus impressionnant et le plus réussi des projets résidentiels édifiés lors de la grande poussée immobilière des années 1920 - **Coconut Grove**, un pittoresque village évoquant tout le charme des tropiques, avec sa luxuriante végétation et ses immenses figuiers banyans - **Art Deco Historic District**, avec ses petits hôtels et ses immeubles résidentiels réalisés entre 1920 et 1940, une pittoresque enclave figurant depuis 1979 à l'inventaire national des quartiers historiques américains.

### Jour 3

148 miles / 238 km

Hôtel « Best Western Inn & Suites » à Fort Myers



### Miami Beach > Everglades Nat'l Park > Fort Myers, FL

-  Départ de Miami pour la traversée du **Parc National des Everglades**.
-  Pour admirer la beauté de ce **refuge naturel avec ses alligators**, ses nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes, il vous faudra prendre un « airboat » : **sensations assurées**.
-  Etape à **Naples**, pour visiter le vieux quartier historique. Cette station balnéaire se veut aussi culturelle avec ses nombreuses galeries d'art. Embrassez d'un seul coup d'œil sa baie et superbe plage du ponton long de 100m : « **The Pier** »
-  Arrivée à **Fort Myers**. Propice aux palmiers royaux et aux fleurs tropicales, qui s'étend le long des berges sinueuses de la paisible rivière **Caloosahatchee**. Les amateurs de plages et farniente apprécieront particulièrement **Fort Myers Beach**, juste au sud d'**Estero Island**.
-  Si l'expansion urbaine de ces dernières décennies a repoussé les limites de la ville au-delà de la route, le centre ville aujourd'hui rénové, avec ses restaurants, ses maisons anciennes et son front de mer, est à découvrir.



#### Jour 4

203 miles / 327 km

Hôtel « Wyndham Resort » à Orlando



#### Fort Myers > Orlando, FL

- ✈️ Départ pour **Orlando**. Où vous aurez du mal à choisir entre les attractions que cette ville et ses alentours ont à offrir :
- ✈️ Les sensations fortes du « *Retour vers le Futur* » à **Universal Studios**,
- ✈️ La découverte du monde à **Epcot Center**,
- ✈️ Et sur le thème de la mer, le parc le plus grand et complet du monde : **Sea World**
- ✈️ Vous pourrez aussi opter pour remplir vos valises de vêtements de grandes marques dans le plus grand centre commercial du monde à des prix *very low* (très bas).
- ✈️ Nous vous conseillons de privilégier les "**Outlets Factory**" (magasins d'usine qui vendent des marques moins chers car de la dernière saison) et voici l'adresse indispensable à Orlando : Premium Outlet , mais attention de ne pas vous y perdre ... )

#### Jour 5

55 miles / 88 km

Hôtel « Best Western Aku Tiki Inn » à Daytona Beach



#### Orlando > Daytona Beach FL

- ✈️ Pour les néophytes : **Daytona** possède un des **circuits automobiles les plus célèbres des Etats-Unis**, mais que les motards se rassurent, vous y trouverez aussi de quoi combler vos désirs ...
- ✈️ Mondialement connue pour sa **Bike Week** au mois de mars, ses épreuves automobiles et ses **courses de motos**, la ville offre une impressionnante plage de **sable blanc longue de 37 km** (accessible aux véhicules).
- ✈️ De février à avril, coureurs automobiles, motards et spectateurs investissent rues, plages et motels... sans parler des milliers de jeunes qui profitent des vacances de printemps. Le reste de l'année, l'atmosphère est nettement plus calme et plus familiale.

#### Jour 6

194 miles / 312 km

Hôtel « Best Western Lakes West Palm Beach » à Palm Beach



#### Daytona Beach > Cap Canaveral > Palm Beach, FL

- ✈️ Départ pour **Cap Canaveral** avec ses orangeries, ses marais côtiers et ses plages encore vierges à la faune et à la flore abondantes. Cette avancée sur l'Atlantique du cordon littoral abrite aussi le cœur du programme spatial américain. Sur un fond de paysages primitifs, à la lisière de la plus grande réserve naturelle de la côte Est de la Floride, c'est là que se développent les technologies les plus avancées.
- ✈️ Découvrez en priorité le « **Kennedy Space Center** », où le point de départ se trouve au Visitor Complex (point d'accueil qui comprend un certain nombre d'attractions gratuites).
- ✈️ Après la visite, continuation vers **Palm Beach**. Célèbre dans le monde entier, elle est la station balnéaire privilégiée des milliardaires américains, avec sa célèbre « **Worth Avenue** », et entre cette ribambelle de boutiques grand-luxe, tout plein de passages donnant sur des patios à la végétation tropicale et exubérante.



### Jour 7

231 miles / 372 km

Hôtel « Best Western Ambassador Resort Inn » à Key West



### Palm Beach > Fort Lauderdale > Key West, FL

- Direction plein sud vers les **Keys**. En cours de route, visite de **Fort Lauderdale**, surnommée la « *Venise de l'Amérique* » qui étale autour des Downtown, ses 300 km de canaux (water ways) au bord desquels se lovent de splendides demeures.
- Traversée rapide de Miami avant d'aborder le chapelet d'îlots coralliens (42 ponts) des **Florida Keys**. Arrivée à **Key West**. C'est la ville la plus au sud des USA, où le climat, la végétation tropicale et les anciennes demeures évoquent des histoires de pirates et d'auteurs célèbres.
- Le soir, avant de dîner dans les bars à musique, vous pourrez assister aux extraordinaires couchers de soleil.

### Jour 8

161 miles / 259 km

Hôtel « Best Western International Airport Hotel » à Miami



### Key West > Miami, FL

- Visite de la « Maison de Hemingway » (en option) à **Key West**,
- Prenez le temps de vous arrêter dans l'un des multiples bars de plein air appelés **Tiki bars** qui se trouvent le long de la route,
- Et pour cette dernière journée, profitez pleinement une dernière fois de Miami, la **perle de la Floride**. Nous vous suggérons entre autre :
- **Little Havana** : est l'un des quartiers les plus animés et exotiques de Miami. Une ambiance enivrante plane sur *Calle Ocho*, la rue principale aux accents espagnols et aux senteurs prononcées de tabac et de café Cubano.
- **Vizcaya** : Surplombant les eaux bleues paisibles de la baie de *Biscayne*, cette villa de style Renaissance italienne et ses jardins à la française, vous charmera.

### Jour 9

### Miami > Paris CDG

- Le matin, remise de la moto, trike ou de l'auto.
- Formule « Accompagnée & Mototour » transfert à l'aéroport de Miami.
- Envol à destination de Paris. Dîner et nuit à bord.

### Jour 10

### Paris CDG

- Petit déjeuner à bord.
- Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Charles de Gaulle.

### LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

➤ Du samedi 25 février au lundi 05 mars 2012

➤ Du dimanche 28 octobre au mardi 06 novembre 2012

➤ Du dimanche 08 avril au mardi 17 avril 2012

➤ Du jeudi 13 décembre au samedi 22 décembre 2012



## Conditions de vente

Produit : Florida Tour – 10 jours / 08 nuits

Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototours	Autotours
Forfait Pilote ou Conducteur	2.660,00 €	2.240,00 €	1.580,00 €
Forfait Passager	1.820,00 €	1.400,00 €	1.400,00 €
Réduction 3 <sup>ème</sup> personne dans la chambre	- 100,00 €	- 100,00 €	- 100,00 €
Réduction 4 <sup>ème</sup> personne dans la chambre	- 150,00 €	- 150,00 €	- 150,00 €
Supplément Honda Goldwing/BMW		70,00 €	
Supplément Trike		540,00 €	
Supplément E.VIP (réduit la franchise à 1.000\$)		70,00 €	
Supplément chambre individuelle		380,00 €	
Supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones »		100,00 €	

### Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris > Miami > Paris, en classe économique, sur vols réguliers, sur la Cie Delta Air Lines/Air France ou US Airways,
- Les taxes d'aéroport, de sécurité **90 €** et la surcharge Q (hausse du carburant) **240 €**,
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : 7 jours de location** d'une Harley Davidson, prise et rendue à Miami, en kilométrage illimité (sauf Trike 200 miles par jour), toutes les taxes (locales & environnementales), l'assurance VIP et la préparation de la moto.
- Formule « Autotour » : 8 jours de location** d'une voiture catégorie C4 « Compact Car », prise et rendue à l'aéroport Miami, en kilométrage illimité, occupée par deux, trois ou quatre personnes, les assurances (CDW, EP) et toutes les taxes (locales, aéroport et surcharge states),
- Formule « Accompagnée »** : les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en voiture, durant le circuit, pour la logistique (aérien, hôtels, transport des bagages et *organisation des pique-niques pour les déjeuners*).
- Pour toutes formules : **un carnet de voyage complet** (carte, informations pratiques, étiquettes, guide etc.).

### Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et les frais de nature personnelle,
- Le transfert de l'aéroport à l'hôtel et vice-versa,
- Formule « Accompagnée & Mototour »** : L'essence, la caution de 500 \$, la franchise de 2.000 \$.
- Formule « Autotour »** : L'essence, les assurances complémentaires facultatives ainsi que les **frais d'abandon (one-way fee), le cas échéant**. Ce supplément hors taxes est à régler sur place en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) : De 0 à 200 miles = 100\$. De 201 à 500 miles = 150\$. De 501 à 1000 miles = 300\$. Au delà de 1000 miles = 500\$.
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « **Premier** » ou Master Card « **Gold** »).
  - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
  - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
  - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

### En option :

- Moto : L'assurance **EVIP** (réduit la franchise à 1.000\$ et prend en charge les frais d'une crevaison) : **10,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **SLI** (responsabilité civile du conducteur à hauteur d'un million de dollars) : **13,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **PAI/PEC** (remboursement en cas de vol des effets personnels jusqu'à 525,00 \$) : **5,00 € par jour**,
- Moto/Auto : La location d'un **GPS Garmin** : **15,00 € jour**,
- Road-Book personnalisé : **70,00 €**.

### Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de **30 € par personne**
- Groupe de 12 personnes : supplément de **70 € par personne**
- Groupe de 10 personnes : supplément de **130 € par personne**



## Ce qu'il faut savoir

### Formalités :

- ✈ Pour les ressortissants français, pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours, sous condition d'arriver par un transporteur aérien ayant signé le programme « *Exemption des Visas* ».
- ✈ Pour faire la demande d'autorisation de voyage aux États-Unis, les voyageurs se connecteront au site Internet de l'ESTA (<https://esta.cbp.dhs.gov>) et rempliront un formulaire en ligne qui est l'équivalent du I-94W qui doit être rempli actuellement à bord, avec des informations personnelles et relatives à leur voyage. La demande d'autorisation devra être faite au plus tard 72 heures avant le départ. L'ESTA a cependant été conçu pour autoriser des voyages de dernière minute. (14\$ par demande).
- ✈ Vous devez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 26 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique ou électronique.

### Transport Aérien :

- ✈ Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- ✈ Pour cela, nous travaillons principalement avec 2 Compagnies Aériennes régulières : **Delta Air Lines/Air France**, en *Code Share* (partage de vol) via *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York & US Airways* via *Philadelphie*.
- ✈ Nous pouvons également obtenir des **vols directs**, en fonction de votre date d'inscription et des disponibilités aériennes, sans escale sur *Chicago, Los Angeles, San Francisco*, etc.

### Hôtels :

Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

- ✈ Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années en exclusivité avec la 1<sup>ère</sup> chaîne mondiale d'hôtellerie « **Best Western International** », ainsi qu'avec la chaîne « **Choice Hotels International** » qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn, Sleep Inn, Clarion*, etc.
- ✈ Nous travaillons aussi avec des hôtels de catégorie 4 et 5 étoiles et à Las Vegas, NV nos hôtels sont situés sur le Strip (Las Vegas Boulevard).
- ✈ Tous les hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.

### Températures moyennes :

- ✈ Variées et très changeantes selon la saison et la région où on se trouve, les États-Unis offrent un climat très varié de sa frontière avec le Canada jusqu'aux régions les plus tropicales voisines du Mexique, du froid des Grands Lacs aux températures extrêmes des déserts du Nevada ou du Colorado.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Albuquerque (New Mexico)	2	4	8	14	18	24	26	25	21	15	7	3
Anchorage (Alaska)	-11	-7	-5	2	7	12	14	13	9	2	-5	-10
Atlanta (Georgia)	7	9	11	16	21	25	27	26	23	17	11	7
Boston (Massachusetts)	-1	-1	3	9	15	20	13	22	18	13	6	0
Buffalo (New York)	-4	-5	0	6	12	18	21	20	16	11	4	-3
Chicago (Illinois)	-3	-2	3	9	15	21	24	23	18	13	4	-2
Cincinnati (Ohio)	2	3	7	13	19	24	27	25	22	15	8	3
Dallas (Texas)	8	10	14	18	23	28	30	30	26	20	13	9
Denver (Colorado)	-2	0	2	8	14	18	23	22	17	10	3	0
Detroit (Michigan)	-3	-2	2	9	15	21	23	22	18	12	4	-1
Honolulu (Hawaii)	22	22	22	24	25	26	26	26	25	25	24	23
Houston (Texas)	12	14	16	20	24	28	29	29	27	22	16	13
Kansas City (Kansas)	0	2	7	13	19	25	27	27	22	16	7	2
Las Vegas (Nevada)	6	9	13	18	23	29	33	31	27	20	13	7
Los Angeles (California)	13	14	15	16	18	19	20	22	22	20	17	14
Memphis (Tennessee)	5	7	12	17	22	26	28	27	24	18	11	7
Miami (Florida)	20	20	22	24	26	27	28	28	27	26	22	20
Minneapolis (Minnesota)	-10	-7	-2	7	15	20	23	22	16	9	0	-5
New Orleans (Louisiana)	13	14	16	20	24	27	28	28	26	22	16	13
New York (New York)	0	1	5	11	17	22	25	24	21	16	9	2
Orlando (Florida)	15	16	19	21	25	26	27	27	27	23	19	16
Philadelphia (Pennsylvania)	0	1	5	11	17	22	25	24	20	13	7	1
Phoenix (Arizona)	12	13	17	20	25	31	34	32	29	23	16	12
Portland (Oregon)	5	6	8	12	14	17	20	20	17	13	8	5
St Louis (Missouri)	2	2	6	13	18	23	26	26	22	15	7	2
Salt Lake City (Utah)	-3	0	4	10	15	19	25	14	18	12	4	0
San Francisco (California)	10	11	12	14	15	16	17	17	18	16	13	10
Seattle (Washington)	3	5	7	10	13	16	18	18	16	11	7	5
Washington (DC)	2	3	7	13	19	23	26	25	21	15	9	4

### Carnet de voyage :

- ✈ Environ un mois avant votre départ, nous vous remettons un **carnet de voyage** complet comprenant : guide touristique et pour la Route 66 : « **le Petit Futé** », infos pratiques, étiquettes de bagages, vouchers (bon d'échanges), etc.

### Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

- ✈ **Repas** : Petit déjeuner américain 08/12\$, déjeuner (fast food) 10/15\$, dîner (Steakhouse) 20/30\$. **Soit de 40 à 60\$ par jour.**
- ✈ En plus des taxes, il faut ajouter le service (*tip* ou *gratuity*), donc prévoir 15 % en plus ...
- ✈ **Essence** : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3 et 4 \$. Exemple pour un circuit à moto de 2.000 miles : **160\$** (environ 120€)
- ✈ **Parcs Nationaux** : Afin d'éviter de dépenser 25\$ environ à chaque entrée, il est vivement conseillé de se procurer le « *Annual Pass* », **80\$ par véhicule**, qui donne un accès illimité à tous les parcs nationaux (excepté *Monument Valley*).



### Location Moto ou Trike :

- 🏍️ Age minimum 21 ans - Permis National Moto. Pas de minimum de durée.
- 🏍️ Accès au Mexique interdit sans autorisation écrite et signée de notre centre de location. Il est déconseillé de traversée la Vallée de la Mort du mois de juin à août, en raison des très fortes chaleurs.
- 🏍️ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise et d'un appui dos (sauf les *Dyna*). Un **Casque Jet** aux normes DOT est **fournis** sur place. **Des consignes** sont prévues en station, **sans frais**, pour laisser votre excédent de bagages.
- 🏍️ **Les modèles Harley Davidson 1584cc**: *Electra Glide, Road King, Heritage Softail & Springer, Softail Custom, Springer, Fat Boy, Street Glyde, Dyna Low Rider, Fat Boy*, etc ...
- 🏍️ **Les autres marques** : **BMW R1200 RT** et **Honda Gold Wing** à Las Vegas, Los Angeles *Jackson*, Salt Lake City, San Francisco, *Washington* Orlando & Miami. **Honda** (*Chicago, Dallas*, Springfield, Santa Monica) et **BMW** (*Phoenix et Palm Springs*). **Triumph** uniquement à Albuquerque, Chicago, Las Vegas, Los Angeles, Salt Lake city, Miami & Orlando. **Trike Honda ou Harley**: Las Vegas, Los Angeles, Salt Lake City (avec permis moto), Miami & Orlando.
- 🏍️ **Pour connaître tous les points de location, nous consulter.**
- 🏍️ **Carte de crédit internationale obligatoire** pour la caution de 300 ou 500 \$ (Visa, American Express, Master Card, etc.) au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur principal.
- 🏍️ Elles sont toutes louées en kilométrage illimité et avec les assurances « **VIP Insurance** » (franchise de 2.000 \$ et caution à 500\$) ou en option « **Enhanced VIP** » (qui réduit la franchise à 1.000 \$ et la caution à 300\$).

Les transferts de l'hôtel au magasin et vice versa sont assurés par le loueur.

### 🏍️ Départ pour les Formules « Mototour & Autotour » :

### Location Auto :

- 🚗 Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- 🚗 **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire et de la réservation. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
- 🚗 Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport.
- 🚗 **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les assurances essentielles « CDW » et « EP », toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), l'assistance 24 heures/24. Conducteur(s) additionnel(s) **en option**.
- 🚗 Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
- 🚗 **Les frais d'abandon** (*One Way Fee*) peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans un autre ville ou état.
- 🚗 Ces suppléments hors taxes sont à **régler sur place** en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) sont de :
  - De 0 à 200 miles = 100\$
  - De 201 à 500 miles = 150\$
  - De 501 à 1000 miles = 300\$
  - Au delà de 1000 miles = 500\$.
- 🚗 **Exemple** : Prise du véhicule à Chicago, IL et rendue à Los Angeles, CA (Route 66) le montant est de 500,00\$ + les taxes.

A la date de votre choix, en fonction des saisons climatiques.

## Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

**L'inscription / Règlement** - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

**Prix** - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2012 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juillet 2011 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. *En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (1 USD = 0,70 €), ou du dollar canadien (1 CAD = 0,76 €) ou du rand sud-africain (1 ZAR = 0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.*

**Assurances** : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

**Location de la moto** : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

**Formalités** - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, sauf Cuba, mais vous devrez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique/électronique.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.  
- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national.

**Carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal.**

**Annulation/Modification** - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

**Durée de la location** : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

**Hôtellerie** : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement avec 1 ou 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

**Réclamations** : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

## Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

**Article R211-5.** Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R211-6.** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13 ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Article R211-7.** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R211-8.** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6 ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

**Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :**

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD  
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR
- **ARGENTINE** : caution & franchise 3.000 USD
- **CUBA** : caution & franchise 1.500 EUROS
- **MAROC** : caution & franchise 1.200 EUROS
- **MEXIQUE** : caution & franchise 1.000 USD

**Minimum de participants** : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : établi sur la base de 8 motos (16 personnes). Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
  - Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur,
  - Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de 30 participants. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

**Prestations non utilisées** : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées

**Article R211-9.** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-10.** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-11.** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-12.** Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-13.** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : -soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; -soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.